

## BR IFIC 2836 – NOUVEAUTÉS

Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer votre Administration qu'une version restructurée de la base de données SNS (Space Network System), à savoir la version 8.0 (SNS 8.0), accompagnée d'un progiciel des applications logicielles de notification électronique mises à jour (gestionnaire des applications spatiales (SAM), saisie (SpaceCap), interrogation (SpaceQry), conversion (SRSCovert), GIBC, publication (SpacePub) et validation (SpaceVal)) de la version BRsoft 8.0 (BRsoft 8.0), qui intègre toutes les modifications et adjonctions apportées par la CMR-15 à l'Appendice 4, est fournie avec la BR IFIC 2836 en vigueur.

Les logiciels sous: \BR\_Soft

Les bases de données sous: \Databases

A compter du 1er janvier 2017, il est demandé aux administrations d'utiliser le nouveau logiciel BRsoft 8.0 pour soumettre leurs fiches de notification relatives aux services spatiaux au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices **30**, **30A** et **30B** du Règlement des radiocommunications, des Résolutions 49, 552 et 553.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter à la Lettre circulaire [CR/411](#) du 1 décembre 2016.



Conformément à la Résolution 55 (Rév.CMR-15), les fiches de notification "telles qu'elles ont été reçues" seront mises à disposition uniquement sur le site web de l'UIT et non plus sur le DVD de la BR IFIC.

Vous voudrez bien noter que les fiches de notification reçues à compter du 1er janvier 2017 ne seront plus disponibles sur le DVD de la BR IFIC; elles ne seront disponibles que sur le site web de l'UIT – **SNL Partie C** à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space/snl/en>.



### Conversion d'assignations analogiques en assignations numériques

Le Bureau des radiocommunications (BR) a l'honneur d'informer les administrations que le point 1) du *décide* de la Résolution 556 (CMR-15) a été mis en œuvre dans la présente BR IFIC 2836 du 10 janvier 2017. Toutes les assignations analogiques figurant dans l'Article 9A de l'Appendice **30A** et l'Article 11 de l'Appendice **30** ainsi que dans les Listes pour les Régions et 3 ont été converties en assignations numériques. La situation de référence (marge de protection équivalente) des Plans et des Listes pour les Régions 1 et 3, ainsi que des autres soumissions au titre de l'Article 4 des Appendices **30** et **30A**, qui sont encore au stade de l'application de cet Article, telles qu'elles figurent dans la base de données SPS\_ALL\_IFIC2836, a été mise à jour en conséquence.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez vous reporter à la Lettre circulaire [CR/400](#) du 13 mai 2016.



En vertu de la Résolution **85 (CMR-03)**, le Bureau des radiocommunications doit revoir, une fois que le logiciel de validation de la puissance surfacique équivalente (EPFD) est disponible, les conclusions qu'il a formulées conformément aux numéros **9.35** et **11.31** quant à la question de savoir si les assignations de fréquence des systèmes à satellites non OSG du SFS respectent les limites d'EPFD pour une seule source de brouillage figurant dans les Tableaux 22-1A, 22-1B, 22-1C, 22-1D, 22-1E, 22-2 et 22-3 de l'Article **22** du Règlement des radiocommunications, et doit déterminer les besoins de coordination au titre des numéros **9.7A** et **9.7B**.

Dans sa Lettre circulaire CR/405 (3 juin 2016), le Bureau a informé les administrations de la disponibilité d'une version beta du logiciel de validation de l'EPFD destinée à être testée et évaluée.

Depuis la publication de la version beta du logiciel, le Bureau a recueilli des commentaires et des suggestions concernant des améliorations éventuelles du logiciel. Ces observations ont été prises en considération dans l'élaboration de la version finale du logiciel.

Pour de plus amples informations, vous voudrez bien vous reporter à la Lettre circulaire [CR/414](#) datée du 6 décembre 2016.

Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer votre Administration que la version finale du logiciel mettant en application la Recommandation UIT-R **S.1503-2** est disponible sur le site web de l'UIT [www.itu.int/ITU-R/go/space-epfd/en](http://www.itu.int/ITU-R/go/space-epfd/en) et dans la présente BR IFIC, sous le répertoire BR Soft\GIBC.

Pour installer le logiciel de validation de l'EPFD, vous voudrez bien suivre la procédure d'installation pour le logiciel GIBC et sélectionner l'option logicielle GIBC/Agenium/Transfinite. Le logiciel de validation de l'EPFD comprend un module GIBC (interface graphique de calcul par lots), servant d'interface pour lancer la validation de l'EPFD, deux outils de validation de l'EPFD, deux cas types et un guide d'utilisation.